

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Commune du MONETIER-LES-BAINS

A R R E T E

Portant interdiction de stationner sur le parking des GRANDS BAINS,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 à L2212-5 et L.2213-1 à L.2213-2 ;

Vu le Code de la Route articles R 110-1 et suivants, R.417-10 ;

Vu le Code Pénal, articles R.48-1 et R.610-5 ;

Vu l'arrêté général de circulation et de stationnement n°2023/414 du 24 novembre 2023 ;

Considérant qu'il appartient au Maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

Considérant un héliportage pour l'évènement Freeride World Tour organisé le samedi 31 janvier 2026 sur la face nord de l'Yret par la société PBC Le Studio représentée par M. Wadeck GORAK ;

A R R E T E

Article 1 - Le stationnement de tous les véhicules est interdit :

PARKING DES GRANDS BAINS

(selon le plan annexé au présent arrêté)

Du dimanche 1^{er} février 8h00 au dimanche 1^{er} février 2026 à 18h00

Article 2 - Tout véhicule en stationnement gênant sera enlevé par la fourrière.

Article 3 – Les interdictions seront matérialisées par des barrières, conformes à la réglementation sur la signalisation routière, posées par les services techniques communaux ou les services de Police Municipale.

Article 4 - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

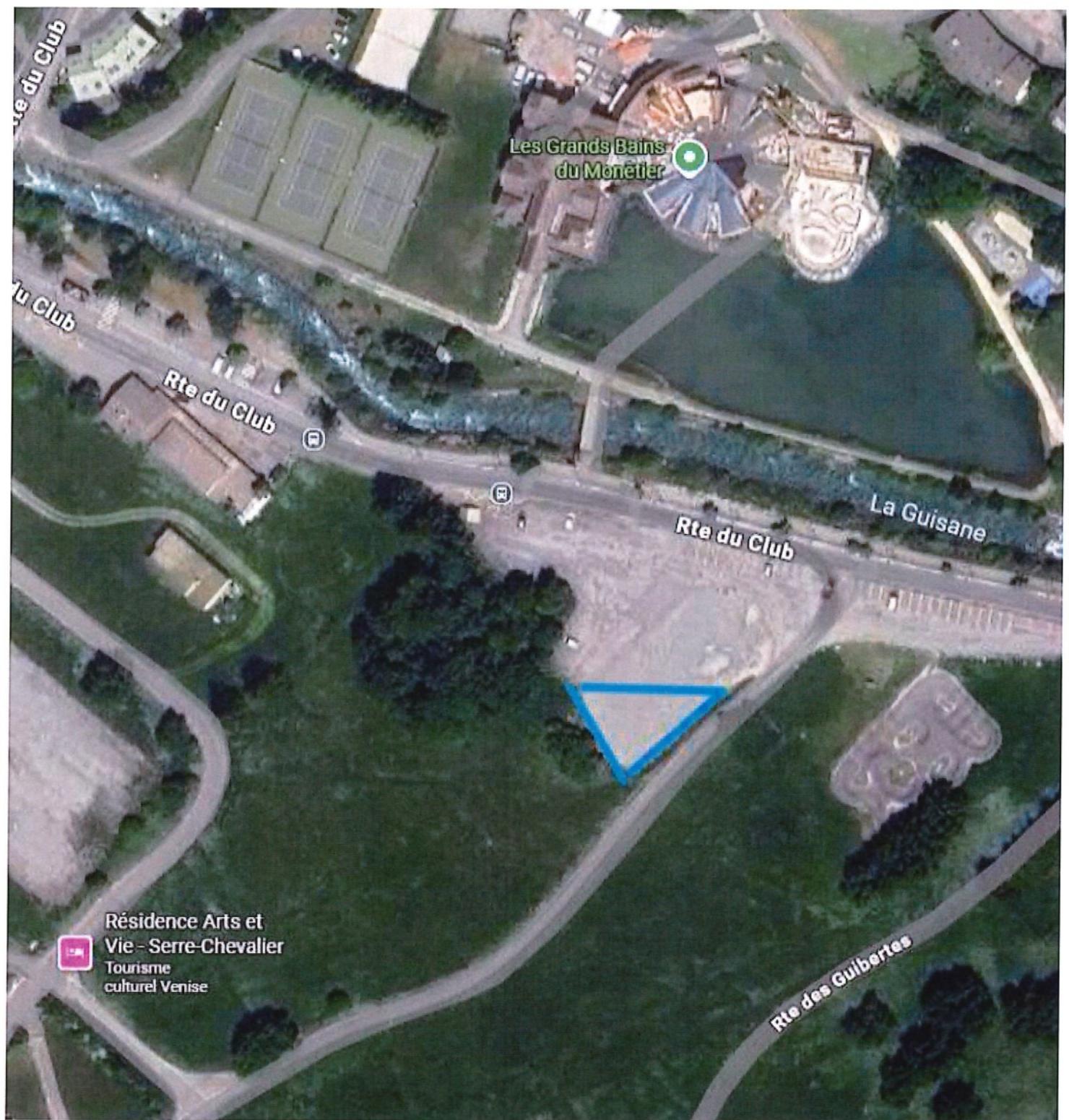
Article 5 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme de Serre-Chevalier
- Monsieur Wadeck GORACK pour la société PBC Le Studio
- Monsieur le Responsable de la sécurité des pistes de SCV Domaine Skiable

Fait au MONETIER LES BAINS, le 30 janvier 2026

Le Maire
Jean-Marie REY





Résidence Arts et
Vie - Serre-Chevalier
Tourisme
culturel Venise